



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

PREFECTURE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles
Affaire suivie par Mme CALLET

***EFFACEMENT DES BARRAGES DE LA SELUNE
BASE DE LOISIRS DE LA MAZURE***

Réunion du vendredi 13 avril 2012

**** * * * ****

*

Assistaient à cette réunion sous la présidence de M. le préfet :

M. Jean-Marc Giraud, sous-préfet d'Avranches,

M. Henri-Jacques Dewitte, conseiller général de Ducey,

M. Jacky Bouvet, conseiller général de Saint Hilaire du Harcouët,

M. Louis Desloges, conseiller général d'Isigny le Buat,

M. Paul Delaunay, conseiller général de Saint-James,

M. Erick Goupil, maire d'Isigny le Buat

M. Daniel Sanson, maire délégué de Vezins,

M. Eugène Lemonnier, maire délégué des Biards,

M. Franck Audouard, syndicat mixte Pays de la Baie du Mont Saint Michel,

M. Michel Thoury, président de la commission locale de l'eau du SAGE Sélune,

M. Stève Gourmaud et Mme Jenifer Chicoyneau de Lavalette, conseil régional de

Basse-Normandie,

M. Dominique Mandouze, directeur départemental des territoires et de la mer,

MM Rémy Brun et Michel Le Roch, direction départementale des territoires et de
la mer,

M. Bertrand Cagneaux, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement,

M. Frédéric Poisson, directeur départemental de la cohésion sociale,

MM Thierry Lefèvre et François Roland, agence de l'eau Seine Normandie,

MM Maurice Orvain et Daniel Galopin, base de loisirs de la Mazure,

M. Emmanuel Renard, cabinet Etheis conseil,

M. Jean-Pierre Le Bihan, directeur de la direction de l'action économique et de la
coordination départementale

Mme Véronique Naël, chef du bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles, assistée de Mme Caillet.

Étaient excusés :

M. Philippe Bas, sénateur,

M. Guenhaël Huet, député,

M. Jean Bizet, sénateur,

M. Jean-François Le Grand, président du conseil général,

M. André Berne, agence de l'eau Seine Normandie,

La présente réunion intervient conformément à la décision prise au cours de la réunion du 16 février dernier au cabinet de la ministre de l'écologie en présence d'une délégation d'élus. Elle a pour objectif d'étudier le devenir de la base de loisirs de la Mazure qui a été identifié, dès l'origine du projet, comme un point capital de l'opération d'effacement des barrages de la Sélune.

M. le préfet indique s'être déplacé récemment sur le site de la Mazure en présence du maire d'Isigny, du président et du directeur de la base de loisirs. Il souligne les différentes étapes de la réflexion à mener :

- étudier les évolutions et travaux futurs de la base,
- définir l'aide que le cabinet Etheis est en mesure d'apporter dans cette réflexion au vu de ce qu'il a déjà analysé et de ce qu'il propose,
- réfléchir à la pertinence du maintien de la structure porteuse actuelle de la base.

La DDTM rappelle la nécessité de fixer les modalités de mise en œuvre d'une étude de définition des équipements à réaliser avec l'enveloppe financière spécifique « Mazure » et la nature de l'équipement à financer préférentiellement.

Présentation par le bureau d'études Etheis

Au préalable, le bureau d'études précise que l'ensemble du diagnostic réalisé par ses soins sera prochainement disponible sur le site Internet des services de l'Etat.

La problématique de La Mazure représente l'urgence de ce dossier car l'impact du projet sur le fonctionnement de la base est important sans que le délégant et le délégataire disposent de réelles capacités d'investissement. Mais il est aussi nécessaire de resituer La Mazure dans le cadre d'un projet stratégique global de développement de la vallée.

En préalable, il est rappelé qu'en décembre 2009 l'équipe de la Mazure a construit un projet qui n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie à ce jour, les différents partenaires ne souhaitant pas s'y investir au risque d'être considérés comme acceptant la décision d'arasement. Ce projet repose sur un nouveau projet d'hébergement, un renforcement des projets pédagogiques et des loisirs sportifs. Après le réaménagement, de nouveaux espaces et donc de nouvelles activités sont envisagés.

L'analyse effectuée démontre que le site est essentiellement tourné vers un public de scolaires et de sportifs. Le bureau d'études juge que ce « cœur de métier » doit être préservé.

La stratégie retenue porte sur cinq ambitions sans hiérarchie entre elles mais en complémentarité :

- reconquérir l'environnement écologique de la vallée et viser une qualité environnementale exemplaire,
- mettre en place un projet pour les acteurs économiques dont l'activité est liée à la présence de l'eau ainsi que pour les habitants,
- mettre en place une politique d'aménagement, de restructuration foncière, de paysagement et de développement qui doit dépasser la « compensation »,

- le projet et ses composantes doivent être pensés pour les 20 ans à venir et pas uniquement pour le présent,
- construire le projet avec et pour les acteurs locaux, les élus et les habitants. Il faut tourner la page ensemble et construire l'avenir de la vallée.

Le projet de la base de la Mazure doit à la fois envisager son adaptation, son évolution et son développement. Il doit maintenir sa spécificité et s'inscrire dans le schéma régional de développement touristique. S'il y a diversification, il est indispensable de veiller à la cohabitation des clientèles. En parallèle, il est indispensable de développer le volet commercial même si cela nécessite du temps.

Durant la période de transition, il est nécessaire de mettre en place une offre terrestre. Le choix de construction d'un bâtiment sportif est envisageable. Sa mise en œuvre doit être étudiée avec les usagers afin de déterminer les potentialités attendues de cet équipement. Le bâtiment doit également, du point de vue architectural, commencer à marquer le site.

En conclusion, la réflexion du bureau d'études s'appuie en partie sur le projet élaboré par l'équipe de la Mazure en 2009. Le point délicat à résoudre est celui du portage et du financement de ce projet. Le portage actuel par la commune limite les possibilités d'investissement.

Le préfet remercie le cabinet d'études pour cette présentation et invite les membres à présenter leurs observations.

M. Goupil présente un film sur l'image de la vallée lors de la vidange de 1993 afin de montrer l'aspect négatif que représentera la vallée pendant plusieurs mois.

M. Cagneaux précise que le fonctionnement d'un barrage nécessite une vidange décennale qui serait donc obligatoire même sans la décision d'arasement.

M. Bouvet juge intéressante l'analyse effectuée sur la Mazure mais considère qu'il faut un projet de territoire exemplaire. D'autres activités existent qui demanderont également à être développées. Ce projet peut créer une dynamique de la vallée mais, pour cela, il faut créer des passerelles entre l'ensemble des activités du secteur ainsi qu'entre les communes.

Le bureau d'études précise que l'étude porte sur la totalité du territoire et observe que la base de la Mazure représente en moyenne 30 % des capacités avec des résultats fluctuants selon les années. Le positionnement social des activités proposées et donc un coût moindre des séjours permet une certaine attractivité mais a pour conséquence des recettes moins importantes. La convention d'affermage définie sur cinq ans est également un point faible pour une bonne pérennité des projets. Il suggère que cette convention, qui arrive à échéance en 2014, soit renouvelée pour une période de 8 à 10 ans afin d'assurer une meilleure stabilité à la structure.

M. Thoury constate que la base est contrainte de mettre en place des activités nouvelles. Il insiste sur le fait que les communes situées en amont seront également impactées et doivent donc s'associer au projet futur. La commission locale de l'eau sera amenée à émettre des avis sur les projets qui seront développés. Une commission spéciale sera créée à cet effet.

M. Desloges considère que le portage du projet de la Mazure doit être confié à une entité autre que la commune : syndicat mixte, collectivité, association. Il partage, par ailleurs, l'analyse du bureau d'études sur la nécessité de conserver le « cœur de métier » de la base et de discuter des priorités.

Les responsables de la base rejoignent cet avis en ce qui concerne le portage, la commune n'étant plus adaptée pour financer les investissements importants qui devront être réalisés. La priorité est la création du bâtiment sportif à réaliser avant la vidange. L'augmentation des capacités d'hébergement ne trouvera son utilité que dans la définition d'activités terrestres nouvelles venant compenser la diminution des activités nautiques. Ils tiennent toutefois à souligner que l'équipe de la Mazure travaille actuellement sur neuf projets et que, depuis la décision d'arasement de 2009, trois nouveaux projets pédagogiques ont été créés. Ils reconnaissent, comme le préconise le bureau d'études, qu'un effort doit être effectué en termes de communication.

Le préfet considère indispensable que l'ensemble des élus concernés par la vallée se déclarent solidaires de la Mazure. La question du portage n'est pas uniquement de déterminer si la commune est apte à soutenir le projet mais aussi de définir conjointement la vision future de la vallée.

Le directeur départemental de la cohésion sociale constate les atouts du site par rapport aux activités destinés aux jeunes en période extra-scolaire et aux pratiques sportives encadrées. Les enjeux peuvent porter sur le développement de cette part extra-scolaire. En matière de pratique sportive, la réflexion est plus délicate sur les activités liées à l'eau. Les comités sportifs départementaux et régionaux sont à même d'apporter une aide pour définir les besoins techniques et le niveau de fréquentation pouvant être envisagé. Le bâtiment sportif projeté doit être bien dimensionné au public pouvant être accueilli. Par contre, si une diversification de la clientèle est décidée, les modes d'hébergement devront être particulièrement étudiés.

M. Galopin souligne que le bâtiment serait destiné à l'accueil de clubs sportifs pour l'organisation de stages et de formations spécifiques. Il précise que la base entretient déjà des contacts avec les comités sportifs.

Le préfet s'interroge sur la manière d'organiser la suite à cette réunion et de définir une méthode permettant aussi rapidement que possible de disposer d'un projet pour la Mazure tout en s'impliquant, dès à présent, dans le développement futur de la vallée.

Le cabinet Etheis préconise la mise en place de groupes de travail thématiques pour avancer sur le projet global. Il propose en ce sens six thématiques :

- l'accessibilité et itinérance,
- les activités sports, nature et loisirs,
- le domaine culture, sciences et patrimoine,
- la pêche,
- l'hébergement, restauration,
- l'animation événementielle.

Des thématiques transversales (urbanisme, agriculture, lien avec les activités locales, ...) seront examinées par chaque groupe de travail. De plus, un groupe transversal sera créé et consacré spécifiquement à la Mazure.

La composition de ces groupes de travail reste à définir. Il est souhaitable qu'elle soit limitée pour leur permettre d'être opérationnels et comporter des professionnels et des techniciens en mesure d'apporter des propositions concrètes. Suivant les thèmes abordés, d'autres acteurs pourront être associés tout en maintenant la composition de chaque groupe à une vingtaine de participants, les élus locaux étant membres de droit.

MM Bouvet et Goupil jugent souhaitable d'associer les associations du secteur notamment les Amis du Barrage qui sont à même de travailler sur un projet.

Le bureau d'études précise qu'il ne s'agit pas de renouveler les ateliers précédemment constitués. Des réunions pourront être éventuellement organisées pour présenter les réflexions des groupes de travail.

M. Dewitte souhaite que la thématique « tourisme » soit incluse dans les groupes de travail et notamment le projet de voie verte. Il s'inquiète, par ailleurs, des risques d'inondation après l'arasement des barrages.

En ce qui concerne la voie verte, M. Le Bihan précise que les services de l'Etat se concertent actuellement pour émettre un avis conjoint sur ce dossier et le communiquer ensuite au conseil général, porteur de ce projet. M. Bouvet souligne que le maillon manquant entre Pontaubault et le Mont-Saint-Michel utilisera le DPM. De son côté, le conseil régional informe de la mise en place d'une filière touristique autour de la pratique du vélo, Manche Tourisme étant pilote de la véloscénie sur l'itinéraire Paris/Le Mont-Saint-Michel.

En matière d'inondation, M. Brun indique que la DDTM est en relation avec le bureau d'études en charge de cette problématique. Des solutions concrètes sont en voie d'aboutir.

M. Thoury juge raisonnable la proposition du cabinet Etheis quant à la composition des groupes de travail.

La DDTM constate que la priorité donnée dans ce dossier est la concrétisation du projet sportif élaboré par la base de loisirs de la Mazure afin d'offrir de nouvelles activités par une reconversion terrestre mais qu'une étude complémentaire est nécessaire pour en garantir la pertinence. Son portage doit également être étudié. L'Etat est en mesure d'accompagner ce projet qui relèvera de la responsabilité d'un maître d'ouvrage à désigner.

M. Orvain s'interroge sur la collectivité apte à prendre en charge ce dossier et notamment sur le Pays de la Baie. Il considère que le projet de bâtiment sportif pourrait être déconnecté du projet global compte tenu de l'urgence.

M. Audouard précise que le Pays de la Baie est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude et de l'investissement mais que la décision finale relève d'un choix politique. Ensuite, une réflexion devra être menée sur le problème d'un périmètre élargi et de la compétence avec les cantons voisins.

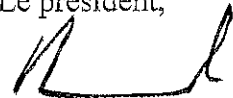
M. Thoury constate que les cantons limitrophes des départements voisins ne sont pas acteurs du Pays de la Baie.

M. Bouvet considère cohérent le portage par le Pays de la Baie et l'implication du Sage en tant qu'expert.

M. Thoury estime qu'il revient à la commune de saisir le syndicat mixte puisque la Mazure est sa propriété.

Le préfet conclut en demandant au cabinet Etheis de définir rapidement le calendrier des différents groupes de travail à mettre en place.

Le président,



Adolphe COLRAT